

**DÉPARTEMENT DES LANDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-SENSACQ**

Séance ordinaire du 25 mai 2020 à 19h00

*Sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUMONT,
Maire*

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 11

Nombre de suffrages exprimés

Pour : 11
Contre : 00
Abstentions : 00

Date de convocation : 18/05/2020

Membres présents : BEAUMONT Pascal, BERGERET Nathalie, BORTHAYRE Guy, DAVASAGAEN Patricia, DELHOSTE Jean-Luc, LAFITTE Jean-Baptiste, LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc, LARROUQUÉ Maryse, MOUNET Nathalie, PORTASSAU Joël, THEUX Sabine.

Excusés : Néant

Secrétaire de séance : Nathalie MOUNET

DEL 2020_05_08: Fixation du prix de revente des masques au profit de la population

Le Conseil Municipal,

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19, la commune de Miramont-Sensacq a fait l'acquisition de masques sanitaires en tissus auprès de l'entreprise Pyrenex à Saint-Sever, au prix de 3,50 € TTC le masque et de l'entreprise BALTAZAR MEDIA à Mont-de Marsan, au prix de 2,00 € TTC le masque.

Après en avoir délibéré DÉCIDE :

- De revendre les masques achetés à prix coutant au profit de la population, soit :
 - 3,50 € TTC le masque de l'entreprise Pyrenex
 - 2,00 € TTC le masque de l'entreprise BALTAZAR MEDIA
- La recette sera encaissée à l'imputation 7078 du budget de la commune

M. le Maire et M. le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

*Le Maire,
Pascal BEAUMONT*

